

YVELINES

N°20

Objet :**VOTE DU TAUX DES TAXES
DIRECTES LOCALES**Rapporteur :**M. François DAZELLE**Date de la Séance :**9 AVRIL 2024**Date de la Convocation :**3 AVRIL 2024**Date d'affichage de la
convocation :**3 AVRIL 2024****NOMBRE DE CONSEILLERS****En exercice : 35****Membres présents : 30****Membres représentés : 03****Membres absents : 02****VOTE :****UNANIMITE****5 abstentions (Michèle
FOUBERT, Grégory SANCHEZ,
Annie-Nicole M'BOÉ Louis-
Armand VIREY, Jessica
DORLENCOURT)**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux**Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :**

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI.	pouvoir à	François DAZELLE
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

Etaient absents :

Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Nicole MARTIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2024

N° 20

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur : M. François DAZELLE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1639 A du Code Général des Impôts,
- Vu** l'état de fiscalité 1259 FDL 2023,
- Vu** l'avis de la Commission Finances, Développement économique et Emploi du 2 avril 2024,

Considérant que le budget 2024 a été construit en se basant sur un maintien des taux de fiscalité directe locale à leur niveau de 2022 ;

Considérant que les taux d'imposition doivent être votés avant la date limite du 15 avril ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

- **ARTICLE UNIQUE : FIXE** les taux des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :

Taxe	Taux
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	19.23%
Taxe Foncier Bâti	36.08 %
Taxe Foncier Non Bâti	74.44 %

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire



Marc HONORE

Délibération publiée le :

Accusé de réception en préfecture
 078-217800051-20240409-020DEL24_TAXES-DE
 Date de réception préfecture : 12/04/2024